



## Communiqué de presse

**À l'occasion du premier coup de pelle en vue de la construction  
du nouveau centre de formation de l'artisanat au Krakelshaff**

**04.10.2018**

En présence de

**Monsieur le Ministre d'État, Xavier Bettel,**

**Monsieur le Ministre du Travail, Nicolas Schmit,**

**Madame la Secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener,**

**Monsieur le Député-maire de la Commune de Bettembourg, Laurent Zeimet**

---

**L'artisanat prend son destin en main.**

**Avec la création des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue pour le Secteur de l'Artisanat.**

### ***La raison d'être***

---

La qualité de la formation constitue une des clés de l'employabilité des salarié(e)s et, par extension, de la compétitivité des entreprises. Face aux insuffisances en la matière dans le secteur de l'artisanat, la Fédération des Artisans, conjointement avec les Fédérations du Génie technique du bâtiment et du Parachèvement unissent leurs efforts pour créer des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue.

Concurrence transfrontalière, défis d'ordre technique et technologique sans précédent, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises du secteur de l'artisanat sont confrontées à des défis énormes qui exigent des réponses rapides, globales et structurées. Or, le système de formation professionnelle continue en place ne répond pas entièrement aux besoins des entreprises de l'artisanat et n'offre pas suffisamment d'opportunités d'évolution personnelle aux salarié(e)s.

Face à ce constat, la Fédération des Artisans a décidé de réagir afin d'enrichir, compléter et professionnaliser la formation professionnelle continue existante dans l'artisanat.

Leur objectif: **créer des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue du Secteur de l'Artisanat.**

Ces Centres ont pour vocation de fournir aux entreprises artisanales des collaborateurs et collaboratrices disposant d'une formation qui répond en permanence aux nouvelles données technologiques, managériales et économiques. Ils s'inscrivent dans la lignée de la déclaration gouvernementale et des programmes européens autour de la construction durable et de la gestion intelligente de l'énergie. Les Centres portent sur les métiers du génie technique du bâtiment et du parachèvement.

Il va de soi que le modèle des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue est ouvert et pourra s'appliquer, le cas échéant, à d'autres métiers ou domaines de métiers du secteur de l'artisanat.



### ***A la poursuite d'un triple objectif***

---

Les Centres de Compétences poursuivent un triple objectif: instaurer un **système de formation professionnelle continue sectorielle cohérent et intégré**, assurer une veille technologique sectorielle, investir dans l'économie solidaire.

Le système de formation proposé s'adresse aux **salarié(e)s des entreprises artisanales** et englobe la formation sectorielle de base, de perfectionnement et de spécialisation de haut niveau. La structuration de ce système respecte le **Cadre Européen des Certifications (CEC)**, resp. le Cadre luxembourgeois des Qualifications (CLQ), et permet une progression continue des salarié(e)s tout au long de leur carrière, c'est-à-dire du niveau de base (CEC 1) jusqu'à la maîtrise de connaissances et de compétences avancées et spécialisées (CEC 5-7).

Axé sur une triade connaissances-compétences-attitudes, des **référentiels de compétences** ont été élaborés pour une trentaine de métiers artisanaux des domaines du génie technique du bâtiment et du parachèvement. De quoi offrir une grille d'analyse structurée et cohérente à l'employeur, tout en offrant des opportunités de mobilité verticale et horizontale accrues aux salarié(e)s.

A partir de ces référentiels de métiers, les Centres de Compétences conçoivent et organisent des **formations appropriées** s'adressant à l'ensemble des entreprises artisanales des secteurs génie technique du bâtiment et du parachèvement principalement dans les domaines suivants :

Les Centres de Compétences sont spécialisés dans trois domaines :

- formations techniques et technologiques ;
- formations santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- formations en management et softskills.

A cet effet, les Centres de Compétences s'assurent la collaboration de divers acteurs de la formation luxembourgeoise, notamment les Chambre des Métiers, l'IFSB ou encore les CNFPC, ainsi que de fournisseurs étrangers.

### ***Une alliance inédite pour un projet novateur***

---

Pour assurer un **financement mutualisé** des Centres de Compétences, la Fédération des Artisans a conclu avec les syndicats représentatifs OGBL et LCGB un accord interprofessionnel qui a permis d'instaurer et de structurer un système de formation professionnelle sectorielle cohérent et durable. Cet accord qui a été repris au sein du règlement grand-ducal prévoit que les entreprises des secteurs du génie technique du bâtiment et du parachèvement investissent annuellement 0,5% de leur masse salariale dans des mesures de formation professionnelle au profit de leurs salarié(e)s.

Les activités des Centres de Compétences ont démarré le 1er janvier 2016 et depuis lors un certain nombre de spécialistes a été engagé pour assurer une multitude de formations techniques dont ont besoin les entreprises artisanales luxembourgeoises. La direction des Centres de Compétences est assurée par le Prof. Dr. Marc Ant.

Par le fait de créer des voies de formation verticales et horizontales structurées (du néophyte au master), il devient dès lors possible d'instaurer un véritable système de formation tout au long de la vie. La vision y associée est de mettre en place un système ouvert, flexible et perméable qui répond tant aux attentes des entreprises artisanales qu'aux aspirations de leurs salarié(e)s.

### ***Des activités en plein essor***

---

Ainsi, les Centres ont lancé pour l'année 2017 leur premier **catalogue de formation**, conjointement avec la Chambre des Métiers et l'IFSB, proposant presque 1000 formations à l'attention des entreprises des secteurs Génie Technique du Bâtiment et Parachèvement.



**342 modules de formation pour 28 métiers** selon les quatre premiers niveaux du cadre européen des Certifications (CEC) ont été élaborés et sont proposés aux entreprises intéressées depuis lors.

En **2017**, plus de **3200 salariés** ont pu participer à plus de **570 formations différentes** pour en tout 40 métiers différents et le nombre d'inscrits ne cesse de croître.

Pour le premier semestre **2018**, **3555 salariés** ont participé à **755 formations** différentes dans les domaines techniques, santé et sécurité, management et soft skills.

En supplément, les Centres organisent des formations pendant les vacances de Pâques pour **120 candidats** dans le cadre du projet intégratif final (PIF) pour apprentis installateurs sanitaires et électriciens en 3ème année de DAP.

Outre des formations techniques de courte durée, les Centres de Compétences de l'Artisanat ont commencé à organiser des **formations initiales de longue durée** dans différents métiers et proposent depuis peu également des formations en **management** et en **softskills**.

Les Centres ont également pu installer leurs **halls de formation provisoires à Contern, Bascharage, Esch et Bettembourg** et élargir substantiellement ses collaborations avec divers fournisseurs de formation.

Actuellement, les Centres sont en train de répondre activement aux requêtes et besoins spécifiques en provenance d'un nombre important d'entreprises et de lancer des **parcours de formation thématiques** pour différents métiers, comme par exemple les peintres, les soudeurs, les plaquistes, les carreleurs, les menuisiers, les installateurs et les électriciens.

Enfin, la dimension solidaire consiste, grâce aux Centres de Compétences, à renforcer l'intégration professionnelle des personnes exclues du marché du travail ou des jeunes attirés par l'artisanat. A ce titre, des **formations spécifiques pour demandeurs d'emplois** sont en train d'être mises en place en collaboration étroite avec l'ADEM et les CNFPC.

### ***L'extension du projet***

---

Le **Centre de Compétences « 3C »** créé au Cap-Vert grâce à l'appui de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a pour objectif d'implémenter dans les installations existantes du CERMI un centre de compétences similaire au modèle luxembourgeois et d'installer plusieurs pôles de conseil pour compléter le dispositif envisagé, à savoir en ingénierie pédagogique, en ingénierie en efficacité énergétique et énergies renouvelables, en métrologie et en recherche et développement de l'innovation et de l'incubation Le dispositif à créer est basé sur un nouveau format de partenariat public-privé pouvant servir de projet-phare pour d'autres initiatives et secteurs.

La création d'une société commune entre Les Centres de Compétences de l'Artisanat luxembourgeois et le centre de formation CERMI capverdien est prévu pour décembre 2017.

En juillet 2018, les Centres de Compétences conjointement avec la Fédération des Artisans ont décidé de mettre en place un nouveau **Centre de Compétences « Digitalt Handwierk »**, afin de soutenir activement les entreprises artisanales dans l'élaboration de nouveaux modèles économiques, stratégiques et organisationnels en créant un instrument élaboré de soutien et de support aux entreprises artisanales pour qu'elles puissent affronter les défis de la digitalisation dans une perspective de réflexivité, d'efficacité et de rationalité. Ce nouveau Centre de Compétences « Digitalt Handwierk » agit comme organe de support et de conseil professionnel à l'attention des entreprises artisanales.

Actuellement le Centre de Compétences « Digitalt Handwierk » participe à des projets proposés par le Ministère de l'Économie et par le Ministère du Travail, notamment dans le cadre du programme « Digital Skills Bridge ».



### ***La construction du nouveau centre de formation au Krakelshaff***

Grâce au soutien du Ministère de l'Économie par la mise à disposition d'un terrain de 2,5 ha au Krakelshaff, les Centres de Compétences sont en mesure de construire un nouveau centre de formation entièrement dédié aux métiers de l'artisanat.

La construction comporte deux phases, avec à chaque fois deux bâtiments, comprenant chacun un bâtiment administratif (bureaux et salles de formation), un hall de formation et une cour couverte.

La construction de la première phase avec deux bâtiments débute le 4 octobre 2018 et est prévue de se terminer en février 2020. La construction de la deuxième phase avec également deux bâtiments est prévue pour 2021.

Les dimensions des deux premiers bâtiments sont les suivantes :

	Phase 1			
	Bâtiment 1		Bâtiment 2	
bâtiment administratif	6.413 m <sup>3</sup>	768 m <sup>2</sup>	6.413 m <sup>3</sup>	768 m <sup>2</sup>
hall de formation	15.328 m <sup>3</sup>	958 m <sup>2</sup>	15.328 m <sup>3</sup>	958 m <sup>2</sup>
cour couverte	2.130 m <sup>3</sup>	615 m <sup>2</sup>	2.130 m <sup>3</sup>	615 m <sup>2</sup>

**Maître d'ouvrage :** FDA Immo S.A.

**Maîtres d'œuvres :**

Architectes : WW+ conception initiale

AU21 plans définitifs

Bureaux d'ingénieurs : Schroeder et associés ; Felgen et associés

Gros-œuvres : Delli Zotti

Clos et couverts : Prefalux ; Steffen Holzbau

**Caractéristiques des bâtiments :**

Coût pour deux bâtiments : 10 mios

Conditions :

- matériaux et techniques représentatifs des secteurs du génie technique et du parachèvement
- bâtiment entièrement en bois
  - bois en provenance de la région
- état d'esprit du secteur de l'artisanat luxembourgeois
  - qualité et tradition, fierté du métier, maîtrise des techniques, diversité des matériaux et des travaux, efficience organisationnelle et énergétique, durabilité, etc.
- standards de qualité et d'efficience énergétique
  - bureaux: classe A
  - hall de formation: classe B
- modularisation des formations via containers
- pas de piliers de support et sans installations fixes
  - portée structure: 30 m